



Préparatif mariage gâché

Par **gilder24**, le **29/12/2012** à **16:59**

Bonjour à tous,

je me suis marié en septembre mais les préparatifs ont été gâché par le propriétaire des lieux du mariage.

Nous avons loué son moulin et le contrat indiquait que la location durait du vendredi 16h jusqu'au dimanche 11h (mariage le samedi), c'était un forfait pour le weekend.

Le vendredi matin, nous arrivons pour décorer la salle. A midi, le propriétaire nous indique qu'il faut partir avant 17h car il a prévu de sortir ce soir et ne veut pas nous laisser tout seul.

Problème : nous n'avons pas fini la décoration et nous comptons la terminer dans la nuit, étant donné que la location commençait le vendredi 16h. Refus catégorique du propriétaire qui s'énerve violemment. Après négociation, nous arrivons à revenir le samedi matin à 7h pour la terminer.

Bien que la décoration a pu être terminée, est-ce légal?

D'autre part, nous n'avons pas pu choisir la pièce montée car la responsable n'a pas averti le pâtissier pour la commande de nougatine pendant qu'il était encore temps.

S'ajoute à cela le refus du propriétaire d'accueillir notre DJ à 1 semaine de la date car il l'avait insulté à un autre mariage 2 semaines avant. Notre DJ n'étant pas averti, nous avons dû le tenir au courant alors que ce n'était pas notre rôle, d'autant qu'il s'agissait d'un problème personnel et non professionnel. Le propriétaire nous a du coup imposé un autre DJ, qui n'avait pas les musiques pour notre ouverture de bal, que nous avons bien dû accepter car nous n'avions pas le choix.

Avait-il donc droit de refuser un mes employés sous prétexte qu'il est chez lui?

Je vous remercie beaucoup de toutes vos réponses

Par **Marion2**, le **30/12/2012** à **11:56**

Bonjour,

Qu'y avait-il d'indiqué exactement dans le contrat ?

Vous dites que la location était du vendredi 16H au dimanche 11H.

Pourquoi vous êtes-vous présenté le vendredi matin ?

Cdt

Par **gilder24**, le **30/12/2012** à **13:17**

Bonjour,

le contrat indiquait une location du moulin du vendredi 16h au dimanche 11h (forfait weekend). Nous nous sommes présentés le vendredi matin pour commencer la décoration (le propriétaire avait accepté car il ne voyait pas d'inconvénient).

Très cordialement

Par **Marion2**, le **30/12/2012** à **15:29**

Il a accepté verbalement, non par écrit.

Quelle responsable devait avertir le pâtissier ? (est-ce le traiteur qui est indépendant du propriétaire des lieux ?)

J'ai l'impression que vous mélangez un peu tout...

Quant au DJ, il n'a aucun lien avec le propriétaire des lieux... donc je ne comprends pas pourquoi il a refusé sa venue.

Il faut savoir ce qu'il y a d'écrit dans le contrat (les diverses clauses). On ne peut pas répondre sans connaître la teneur dudit contrat.

Cdt

Par **gilder24**, le **31/12/2012** à **10:17**

Le pâtissier faisait partie de l'entreprise, car le moulin proposait à la fois la réception ainsi que le traiteur.

Le propriétaire a refusé la venue du DJ car le DJ l'avait insulté à un autre mariage qui s'était déroulé au moulin 2 semaines auparavant.

Après relecture du contrat, il n'y a pas de clauses particulières.

Cdt